

C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée professionnel, en particulier du fait du non-remplacement des enseignants, mais aussi de la fermeture totale des établissements.

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire » des établissements. Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2009-2010, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 17 et 12 incidents graves pour 1 000 élèves, contre seulement 4 pour 1 000 dans les LEGT pendant la même période. Les résultats sont stables au collège et en LEGT ; le nombre d'incidents graves déclarés en LP est en hausse : il y avait 13 incidents graves pour 1 000 élèves dans ces établissements en 2008-2009. Par ailleurs, les actes de violence sont très inégalement répartis selon les établissements. En effet, la moitié des LEGT, les deux cinquièmes des collèges (42 %) et plus du tiers des LP (38 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 9 % des LEGT, 17 % des collèges et 20 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences est aussi différente selon le type d'établissement : en collège et LP, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 14 % des élèves en 2009-2010. Il est presque trois fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des élèves de collège. Comme pour la violence, les établissements sont inégalement affectés : en janvier 2010, la moitié des collèges ont un taux d'absentéisme inférieur à 1 % et ce taux est supérieur à 8 % pour un collège sur dix. Alors qu'un quart des LEGT observe moins de 1 % d'absentéisme, ce taux dépasse 18 % pour un dixième d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 13 % pour la moitié des LP et s'élève à plus de 41 % pour un LP sur dix.

La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,3 % (soit 1,5 semaine), qu'en LP (6,4 % soit 2,2 semaines) et en LEGT (6,0 % soit 2,1 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement suite à l'organisation d'examens, à des problèmes de sécurité des locaux, ou à des réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,2 semaine (soit 3,4 % du temps scolaire) contre 0,4 semaine pour les collèges (soit 1,1 %).

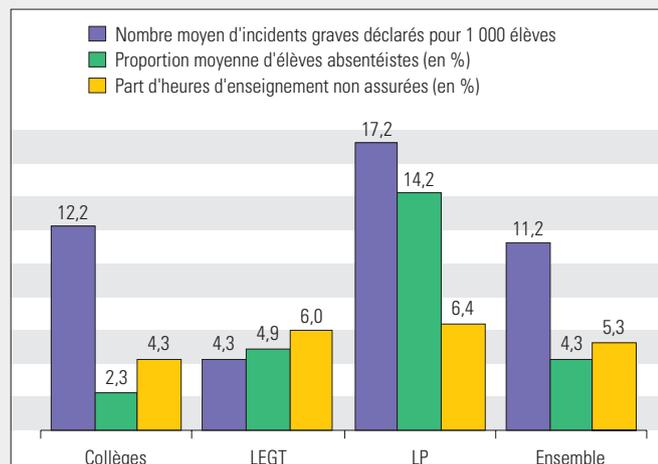
Sources : MENJVA-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2009-2010, auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence.

France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. Des critères d'enregistrement permettent d'harmoniser la prise d'information d'un établissement à l'autre. Pour les agressions physiques, verbales, le vol, les dommages aux locaux ou aux biens n'impliquant que des élèves, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte commis dans le cadre d'une intrusion, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping », etc., sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée. Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois, sans motif d'excuse ou avec un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2009 à avril 2010 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

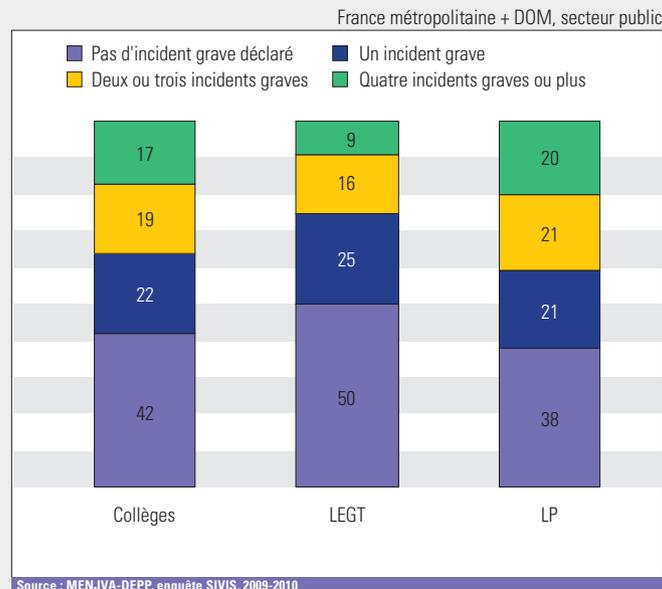
01 Indicateurs de climat (vie) scolaire selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Source : MENJVA-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2009-2010

02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (Période décembre 2009 – février 2010)



Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS, 2009-2010

03 Distribution des établissements selon la part d'élèves absents en % (janvier 2010)

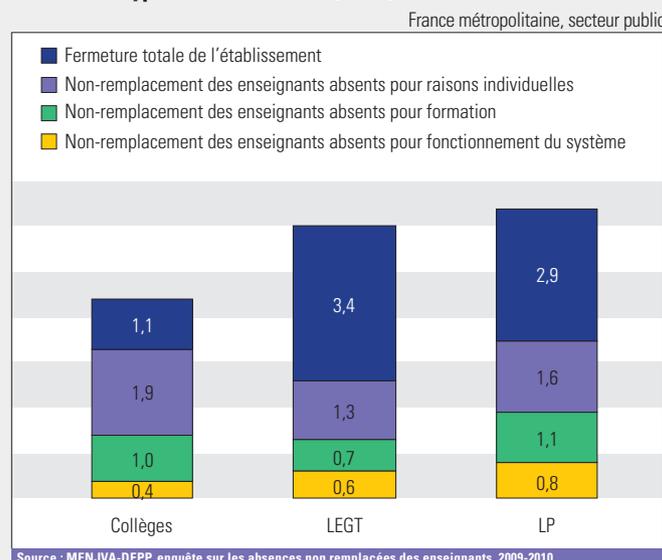
France métropolitaine, secteur public

	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	1,1	3,7
Médiane	1,2	3,6	13,4
Dernier quartile	3,5	8,3	27,5
Dernier décile	7,6	17,7	41,4

Lecture : en janvier 2010, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) ont moins de 1,1 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des LEGT (médiane) ont moins de 3,6 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 8,3 % d'élèves absents et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 17,7 % d'élèves absents.

Source : MENJVA-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2009-2010

04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)



Source : MENJVA-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2009-2010